

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017 -

Délibération n° SC2017-01

Effectif du conseil communautaire : 128 membres

Membres en exercice : 128

Membres présents : 90

Membres votants : 112 (dont 22 pouvoirs)

Date de la convocation : 21/09/2017 Date de l'affichage : 22/09/2017

L'an deux mil dix-sept et le jeudi vingt-huit septembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Brionne sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : M. DESHAYES Claude, Mme DROUIN Colette, Mme MABIRE Dominique, M. FEDERICI Michel, Mme HESSE Francine, M. LE ROUX Jean-Pierre, M. MATHIERE Philippe, M. FINET Pascal, Mme ANGOT Josiane, Mme BLOTIERRE Julie, M. BONAMY Jean-Hugues, M. DIDTSCH Pascal, M. FROIDMONT Pascal, Mme TURPIN Annie, M. WIRTON Philippe, Mme LECLERC Marie-Françoise, M. DESHAYES Edmond, M. GIFFARD Franck, Mme MARGUERITE Ana, M. BEURIOT Valéry, M. CHOLEZ Manuel, Mme LEROUVILLOIS Janine, M. MADELAINE Pascal, M. MORENO José, M. BONNEVILLE Roger, M. SCRIBOT Frédéric, M. HAUTECHAUD Patrick, M. CHAUVIN Pierre, Mme CARISSAN Béatrice, M. PRIVE Bruno, M. DAVID Jean-Luc, M. VAN DEN DRIESSCHE André, M. CROMBEZ Guillaume, M. DANIEL Jean-Claude, M. BONNEVILLE Jean-Noël, M. CIVEL Dominique, M. VANNIER Alain, M. VOISIN Jean-Baptiste, M. DUTHILLEUL Jean, M. SAMPSON Jean, M. BAISSÉ Christian, M. LESEUR Michel, M. AUGER Michel, M. THIBAUT-BELET Patrick, M. JEHANNE Eric, M. BORDEAU Jean-Pierre, M. CAPPELLE Hubert, M. DORGERE François, Mme DRAPPIER Michèle, M. KIFFER Daniel, M. MADELON Jean-Louis, M. MONTIER Jean-Noël, M. PERDRIEL Daniel, M. PREVOST Jean-Jacques, M. VAMPA Marc, M. MALCAVA Didier, M. GROULT Jean-Louis, M. AGASSE Francis, M. BARON Marc, M. GOBRON François, M. LEBOURGEOIS Alain, M. WEBER Claude, M. FORCHER Bernard, Mme DECLERCQ Florence, M. BELLIES Albert, M. VILA Jean-Louis, M. DESCAMPS Alain, M. ANNEST Patrick, M. ROUSSELIN Jean-Claude, M. DELAMARE Frédéric, M. VATINEL Martine, M. BOUGET Daniel, Mme NADAUD Nadia, M. GRAVELLE Nicolas, M. CHALONY Gilbert, M. HEUTTE Yvon, Mme RODRIGUE Colette, M. LE BAILLIF Jacques, M. MILBERGUE Joël, M. PIQUENOT Olivier, Mme AUGUSTIN Jeanine, M. RUEL Yves, M. MALARGE Pierre, M. DELEU Philippe, M. MEZIERE Georges, M. MALHERBE Yannick, Mme EPINETTE Jocelyne, Mme LEROUGE Valérie, M. DELAMARE Roger, M. LEFEVRE Daniel

Etaient absents : M. BETOURNE Dominique, M. DAVION Olivier, Mme VARANGLE Ingrid, M. MECHOUD Alain, M. ADELIN Jean-Michel, M. BOISSIERE Bernard, M. GIBOURDEL Jean-Pierre, M. CAVELIER Sébastien

Etaient excusés : M. LELOUP Gérard, M. PORTAIS Alain, Mme ROCFORT Françoise, M. ROEHM Sébastien, M. SZALKOWSKI Denis, M. HENON Jérôme, M. DUVAL Yves, Mme POTTIER Lydie

Pouvoirs :

Mme GUITTON Sylvie pouvoir à M. LE ROUX Jean-Pierre, Mme LECONTE Anne-Marie pouvoir à Mme DROUIN Colette, M. BIBET Pierre pouvoir à M. BONAMY Jean-Hugues, Mme CARMIGNAC Julie pouvoir à Mme ANGOT Josiane, Mme LEMOINE Béatrice pouvoir à Mme BLOTIERRE Julie, M. SANDIN Christopher pouvoir à M. WIRTON Philippe, M. SOURDON André pouvoir à M. FROIDMONT Pascal, Mme VAGNER Marie-Lyne pouvoir à M. GRAVELLE Nicolas, Mme VANDERHOEVEN Sandrine pouvoir à Mme TURPIN Annie, M. BEAUFILS Lionel pouvoir à Mme LEROUGE Valérie, Mme BINET Brigitte pouvoir à M. CHOLEZ Manuel, M. LAIGNEL Pascal pouvoir à M. LE BAILLIF Jacques, M. DESCAMPS Joël pouvoir à M. CHALONY Gilbert, M. LECOQ Didier pouvoir à M. BAISSÉ Christian, Mme CANU Françoise pouvoir à M. JEHANNE Eric, M. GROULT Daniel pouvoir à M. PERDRIEL Daniel, Mme PETIT Danièle pouvoir à M. VAMPA Marc, Mme VAN DEN DRIESSCHE Agnès pouvoir à Mme DRAPPIER Michèle, M. ANTHIERENS André pouvoir à M. BARON Marc, M. JUIN Jean-Bernard pouvoir à M. SAMPSON Jean, M. PREVOST Lionel pouvoir à Mme VATINEL Martine, M. FILET Gérard pouvoir à M. MALCAVA Didier

Objet :

**Adoption du schéma départemental d'amélioration
de l'accessibilité des services au public du Département de l'Eure**

EXPOSÉ DES MOTIFS

La loi Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 07 août 2015 a instauré, entre autres dispositions, l'obligation pour l'Etat et le Département, d'élaborer conjointement un Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

L'article 98 de cette loi indique précisément le cadre d'élaboration de ce Schéma en venant modifier l'article 26 de la loi du 04 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, tandis que son article 100 apporte des précisions sur les " maisons de services au public ".

Par la suite, le Décret d'application du 4 avril 2016 relatif à l'article 26 de la loi de 2015 dans sa nouvelle rédaction modifiée par la loi NOTRe vient préciser les modalités d'élaboration, d'adoption et de suivi du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

La mise en œuvre de ce décret d'application est immédiate et les Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public doivent être impérativement réalisés avant le 31 décembre 2017.

Le projet de Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public avec son programme d'actions doit être transmis pour avis aux Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération qui ont 3 mois à compter de sa notification pour se prononcer. A défaut, l'avis sera réputé favorable. La Région et la Conférence territoriale d'action publique doivent également être consultées et ont aussi 3 mois pour répondre. A l'issue de cette phase de consultation, le Conseil départemental doit approuver le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public avant publication par arrêté préfectoral.

Il est donc demandé aux membres du Conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie de délibérer afin de se prononcer sur le projet de Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de l'Eure avec son programme d'actions transmis par Monsieur le Préfet de l'Eure le 6 juillet 2017.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

DÉLIBÉRATION

Vu la loi NOTRe du 07 août 2015 ;

Vu l'article 98 venant modifier l'article 26 de la loi du 04 février 1995 ;

Considérant le décret d'application du 4 avril 2016 relatif à l'article 26 de la loi de 2015 ;

Considérant la demande en date du 6 juillet 2017 de Monsieur le Préfet de l'Eure de se prononcer sur le projet de Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de l'Eure avec son programme d'actions ;

Considérant que l'Intercom Bernay Terres de Normandie peut se prononcer par délibération sur ce projet de Schéma jusqu'au 6 octobre 2017, date au-delà de laquelle son avis sera réputé favorable ;

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** le projet de Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de l'Eure avec son programme d'actions transmis par Monsieur le Préfet de l'Eure le 6 juillet 2017 ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	112	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Président,



Jean-Claude ROUSSELIN.

Transmis au représentant de l'Etat (contrôle de légalité) le 5/10/2017
Publié le 6/10/2017

Ampliation à :

- Monsieur le Préfet de l'Eure ;
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Eure ;
- Madame la responsable du service Solidarité et Citoyenneté de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.